

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2022 - A 18 H 30

Le 13 septembre 2022 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT (arrivé à 19 h 00), David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Romain HEMART, Valérie RENIER (arrivée à 18 h 55), Hélène LARBI, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Annie BERQUER, Richard VACOSSAINT (arrivé à 19 h 00), Valérie RENIER (arrivée à 18 h 55), Madgid BORDJI.

Absent : /

Pouvoirs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée être en possession de deux pouvoirs (pour voter en leur nom et place) de :

- Madame Annie BERQUER au profit de Madame Odile BOINET,
- Madame Valérie RENIER au profit de Monsieur Jean-Charles VITAUX.

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2022 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

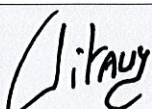
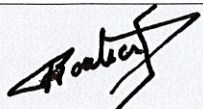
Ordre du jour :

1. Signature avenant à la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux,
2. Taxe d'aménagement 2022 : mise en place d'un partage entre la commune et la CCVS,
3. Nomenclature M57 : changement de plan comptable au 01/01/2023,
4. Délibération Modificative n° 1,
5. Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,
6. Personnel communal : création d'un emploi permanent de rédacteur au titre de la promotion interne,
7. Acceptation don Souvenir Français - Aide pose de la nouvelle stèle tirailleurs sénégalais,
8. Informations et questions diverses.

1. Délib 2022-032 - Signature avenant à la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux

- D'accepter les termes de l'avenant n° 5 relatifs à la modification de délai de la convention d'accueil en fourrière des animaux errants et / ou dangereux jusqu'au 31 décembre 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 5.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-032

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

2. Délib 2022-033 - Taxe d'aménagement 2022 : mise en place d'un partage entre la commune et la CCVS

- d'adopter le principe de reversement :
 - de 20% de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes,
 - de 100% de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes sur l'ensemble des zones d'activités de compétence communautaire ainsi qu'elles sont définies par les statuts de la Communauté de Communes.
- d'appliquer ce recouvrement à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir et les éventuels avenants fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée et ayant délibéré de manière concordante,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-033.

3. Délib 2022-034 - Nomenclature M57 : changement de plan comptable au 01/01/2023

- Adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable, et signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-034.

4. Délib 2022-035 - Délibération Modificative n° 1

- D'accepter les ajustements budgétaires suivants :
 - Article 2152/52 (installation de voirie) : - 1 200.00 €
 - Article 2315/15 (Immobilisations en cours installations techniques) : + 1 200.00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-035.

5. Délib 2022-036 - Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

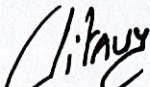
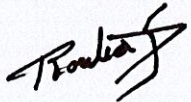
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.
- D'inscrire les crédits inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-036.

Arrivée de Madame Valérie RENIER à 18 h 55.

6. Délib 2022-037 - Personnel communal : création d'un emploi permanent de rédacteur au titre de la promotion interne

Arrivée de Monsieur Richard VACOSSAINT à 19 h 00

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		2	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---	---------------------------------	---

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de rédacteur au grade de rédacteur du cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité cette décision portant le n° 2022-037, soit 13 voix pour, 1 abstention (Mme VIOLET) et 0 contre.

7. Délib 2022-038 - Acceptation don Souvenir Français - Aide pose de la nouvelle stèle tirailleurs sénégalais

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter le don et d'encaisser le chèque de l'association du Souvenir Français d'un montant de 300 €. Cette somme sera imputée à l'article 7713 du budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2022-038.

8. Informations diverses


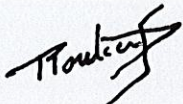
Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Du départ à la retraite de l'agent de maîtrise principal à la date du 01/10/2022. Ce poste ne sera pas remplacé dans un premier temps, le recours à un contrat de prestation de services est envisagé.
- Que le contrat de la stagiaire de l'école de la Maison Familiale Rurale a été reconduit pour une année selon les mêmes conditions que l'an passé.
- Que la chambre froide de la salle polyvalente est en panne. Le devis de réparation s'élève à 1 499.65 € TTC. Pour rappel le coût de la précédente chambre froide, acquise en juillet 2012, était de 2 712.53 € TTC.
- Qu'il est nécessaire de retenir la date des prochains vœux du Maire. Après discussion, la date du dimanche 15 janvier à midi est retenue. La municipalité modifie le jour et l'heure pour permettre à un maximum de personnes d'y participer.
- Qu'il est urgent de réfléchir sur la question du maintien de l'éclairage public la nuit. Monsieur le Maire propose une extinction entre 22 h et 4 h. Madame DUMONT met en garde l'assemblée sur le risque d'accidents notamment au virage de l'ancienne sucrerie. Monsieur MAILLARD n'est pas contre une coupure de l'éclairage dès 20 heures avec l'installation d'un détecteur de présence. Une commission se réunira très prochainement pour évoquer le sujet.
- Que la rentrée scolaire s'est bien déroulée cependant les effectifs sont faibles notamment en petite section.
- Que des places restent disponibles pour des formations dispensées par l'Association des Maires de France et invite les élus à s'y inscrire.

9. Questions diverses

Madame RENIER :

- Demande si la place PMR située à l'entrée de la bibliothèque sera conservée suite à l'installation de lockers Amazone. La réponse est oui.
- Informe de la requête d'un administré du Dosset : des moucheron provenant d'une bouche d'assainissement envahiraient son habitation. Le SIVOM sera contacté pour remédier au problème.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Monsieur MAILLARD :

- Signale qu'un administré l'a interpellé sur la vitesse excessive dans la Rue du Lieu Dieu. Réponse : La vitesse est déjà limitée à 30 km/h. L'installation d'un plateau ou de chicanes serait trop onéreux pour la commune.
- Remercie le service technique pour l'intervention rapide de réparation des plots endommagés à l'abribus du Domaine du Lieu Dieu.

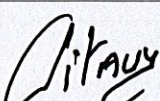
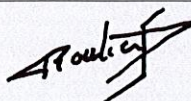
Madame VIOLET demande si l'assemblée a des questions à poser au Syndicat d'Eau. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas satisfait du délai d'intervention pour la fuite d'eau Rue d'Incheville.

Madame BOINET informe que :

- Le transport des aînés en minibus a repris. 2 chauffeurs supplémentaires seraient les bienvenus.
- L'opération « brioches » aura lieu à Beauchamps, les 7 et 8 octobre prochains.

Monsieur BLONDIN demande si l'installation des filets de toit au city stade a amélioré la situation des riverains. Monsieur le Maire répond qu'il y a toujours des incivilités mais que la situation s'est arrangée. Sont à déplorer : les motos sur la plage et le city stade, l'abandon de bouteilles et les déjections humaines le long de la haie.

La séance est levée à 19 h 45.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---